



Zone pastorale
méditerranéenne



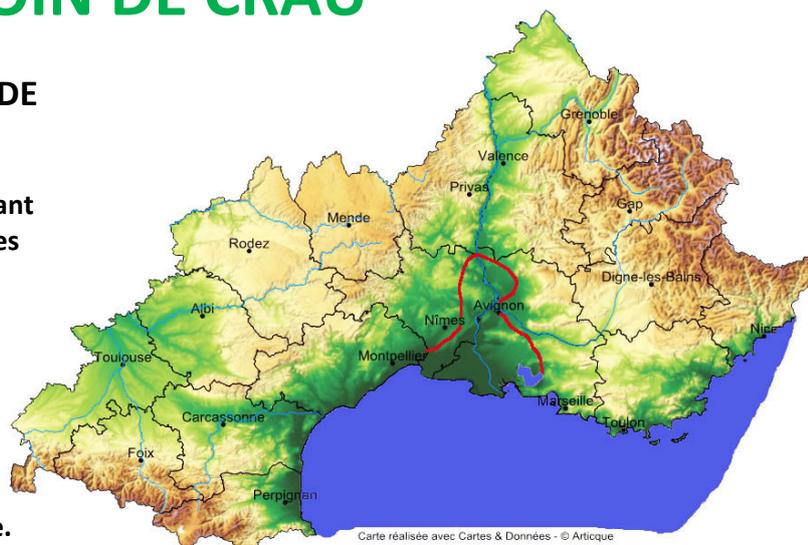
PLAIDIV
Conjoncture
2017/2018

COLLECTION RÉFÉRENCES

BASSE PROVENCE, OVIN DIVERSIFIÉ, VENTE DE FOIN DE CRAU

CAS TYPE OVINS VIANDE

Une exploitation diversifiée avec un troupeau transhumant de 600 brebis Mérinos d'Arles et de la vente de foin. Une production d'agneaux de bergerie finis. Un troupeau très pâturant avec une autonomie alimentaire importante, associant prairies cultivées, parcours de proximité et estive alpine.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce système, localisé en plaine irriguée, est caractéristique de l'ouest du département des Bouches-du-Rhône ainsi que du sud-est du département du Vaucluse (Crau et Comtat). Ces élevages mobilisent d'importantes surfaces fourragères et pastorales très diversifiées, des plaines de la Basse Provence aux montagnes alpines, où les troupeaux transhument systématiquement en été. Ils reposent sur la complémentarité naturelle et historique de la production ovine avec celle d'un foin de qualité, destiné à la vente (en particulier dans l'aire de l'AOC foin de Crau). Cette culture relativement intensive de foin (trois coupes et un regain, localement appelée 4^{ème} coupe, réservée pour la pâture des troupeaux de l'automne au début du printemps), est réalisée à partir de prairies naturelles. C'est le climat favorable et le recours à un vaste réseau de canaux d'irrigation gravitaire qui permet cette production. Le foin ainsi produit est destiné prioritairement à la vente, le troupeau, bénéficiant de la pâture de la 4^{ème} coupe.

Les animaux sont majoritairement de race mérinos d'Arles, avec une conduite en croisement viande pour une production d'agneaux finis mieux conformés, adaptés aux demandes de la cheville traditionnelle.

La double contrainte de la transhumance et de l'exploitation complémentaire des prairies de Crau a fortement homogénéisé les conduites du troupeau. L'agnelage d'automne est toujours dominant, voire unique, afin de profiter au mieux de la ressource de qualité constituée par la 4^{ème} coupe. Cela permet d'assurer la lactation et évite la gestion difficile d'agneaux en période estivale.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 1,8 UMO, dont 0,3 UMO salarié
- 600 Brebis
- 40 ha de prairies naturelles
- 20 ha de location de 4^{ème} coupe
- 160 ha de parcours individuel
- Estive collective

Les produits et ventes

- 620 agneaux vendus
- 317 tonnes de foin vendues



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 40 hectares de terres cultivées sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien situées autour du siège d'exploitation. Ce sont des prairies naturelles permanentes entièrement irriguées (près de Crau) dont la fonction principale est d'assurer une production de foin pour la vente et la pâture du troupeau (4^{èmes} coupes de foin) que l'éleveur complète par la location complémentaire d'une vingtaine d'hectares de 4^{èmes} coupes à des voisins. Pour le printemps, l'éleveur loue une centaine d'hectares de parcours dans les collines voisines. L'ensemble des zones pastorales mobilisé par ce système est aujourd'hui compris dans des espaces naturels protégés (zone Natura 2000, réserve naturelle nationale, parc naturel régional) ce qui permet à cet élevage d'accéder à des MAEC (Mesures Agri Environnementales climatiques). L'alpage est collectif et distant de quelques centaines de kilomètres du siège de l'exploitation. Il nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une MAE sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure t, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.



LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Au total, on comptabilise, pour cette exploitation 1,8 unité de main-d'œuvre, dont 0,3 UMO salariée et 1,5 UMO familiale à rémunérer. La tonte est assurée par des tondeurs et l'embauche de bergers saisonniers est obligatoire, au printemps pour le gardiennage en colline, en été pour l'estive. Comme le troupeau est mis en pension dans le cadre d'un groupement pastoral, c'est ce dernier qui est l'employeur du berger d'estive. Le temps libéré par l'emploi de bergers permet à l'exploitant de se consacrer entièrement à la production de foin qui l'occupe à plein temps durant la période estivale. A l'automne, la gestion de l'agnelage est permise par une surveillance volontairement réduite au minimum et une organisation très fonctionnelle du pâturage au filet sur les 4^{èmes} coupes proches de la bergerie. Un foncier bien groupé autour du siège de l'exploitation favorise cette efficacité dans l'organisation du travail.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

L'exploitation est en rythme de croisière, les gros investissements sont faits et les emprunts afférents sont en cours de remboursement. Le parc de matériel est essentiellement lié à l'atelier de production de foin : tracteurs, chaîne de récolte, matériel d'entretien des canaux et de transport du foin. Entièrement en propriété, il est renouvelé régulièrement, en autofinancement dans la mesure du possible. Les achats sont faits neufs ou sont des occasions récentes. Les bâtiments sont constitués d'une bergerie ancienne de 300 m² complétée par une plus récente de 500 m² avec silo et vis à grain. Deux hangars de stockage pour les fourrages et le matériel viennent compléter ce parc. La place de la 4^{ème} coupe, est louée « équipée » d'une bergerie ancienne de 300 m². Avec la pratique du gardiennage, le matériel et les équipements liés au pâturage sont relativement sommaires : pas de clôture fixe mais des clôtures mobiles, une tonne à eau, épandeur à fumier, parc de tri et de contention en constituent l'essentiel.

LE TROUPEAU

Le troupeau de 600 brebis est de race mérinos d'Arles en raison de la bonne adaptation de cette race à la conduite pastorale en grand troupeau, et notamment à la pratique de la grande transhumance. Pour produire des agneaux mieux conformés, la pratique d'un croisement boucher est obligatoire. Le choix fait ici est celui d'un croisement dit intégral, avec des béliers ile de France. Toutes les agnelles nécessaires au renouvellement du troupeau en race pure sont donc achetées.

La conduite de la reproduction se fonde sur un système d'agnelage avec une période d'agnelage principale en automne et un rattrapage en fin d'hiver. L'objectif est la production d'un agneau par brebis et par an. Les agnelles de renouvellement ne sont mises en lutte qu'à 18 mois, au printemps.

Une production quasi exclusive d'agneaux de bergerie est mise en marché dans les filières qualité du sud-est. Suivant les opportunités et la demande, des petites femelles peuvent également partir à l'export ou en agneaux de lait. Ces ventes d'agneaux qui s'étalent de Janvier à Juillet restent centrées sur le premier semestre.

La nécessité de maintenir un agnelage principal à l'automne oblige à une parfaite maîtrise des techniques de préparation et de mise en lutte des brebis à contre-saison. Une attention particulière est à porter lors de l'achat du renouvellement au potentiel génétique des animaux (prolificité et surtout valeur laitière) et oblige à un approvisionnement chez des éleveurs sélectionneurs.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 600 brebis soit 90 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 555 adultes
- 100 agnelles de plus de 6 mois
- 15 béliers Ile-de-France

Bilan de la reproduction

- 80% des mises bas en octobre-novembre
- 20% des mises bas en mars-avril
- 95% de taux de mise bas
- 121% de taux de prolificité
- 10% de taux de mortalité agneaux
- 104% de taux de productivité numérique

Bilan des ventes

- 460 agneaux pour la boucherie
 - 16,5 kg de carcasse, 120 jours d'âge moyen à la vente, 60% de taux de vente en label
- 160 agneaux légers pour l'export ou la boucherie
 - 12,5 kg de carcasse, 60 jours d'âge moyen à la vente

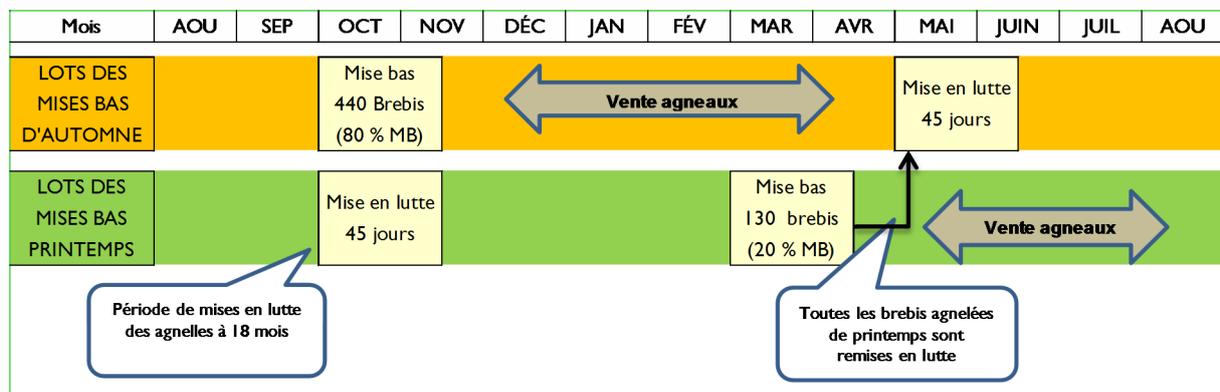
Productivité numérique

- 1,04 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 16,1 équivalent kg carcasse par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

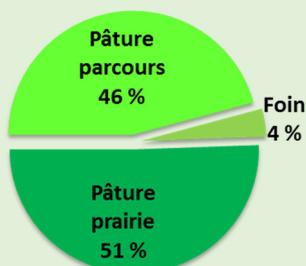
Ce système est très économe en fourrage distribué. La pâture repose sur une contribution globalement équilibrée des parcours et des prairies cultivés. on peut séquencer ainsi en trois grandes périodes la conduite du troupeau au pâturage : l'été estive dans les alpes, avec la grande transhumance, l'automne et l'hiver, regains des prés irrigués de Crau, ressource sûre et très riche qui constitue une pâture de choix pour la réalisation de l'agnelage principal dans d'excellentes conditions, le printemps, à partir de fin février et jusqu'au départ en estive, les brebis pâturent des ressources variées, collines, friches, herbes de printemps, prairies.

Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelage. Ils naissent en bergerie et n'y restent qu'un ou deux jours, en case d'agnelage avec leur mère qu'ils suivent ensuite au pâturage. Ils sont allaités sous la mère puis élevés et finis en bergerie. Complémentés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines, ils sont sevrés à 75 jours, puis ont à disposition en libre-service du bon foin et un mélange de céréales et d'aliment complémentaire azoté.

Ce système d'alimentation très économe sur le distribué, repose sur une exploitation optimale des différentes ressources disponibles tout au long de l'année. Les surfaces herbagères cultivées, avec une production sécurisée par l'irrigation, sont réservées aux périodes de forts besoins (agnelages, lactations et luttes). Le reste de l'année, la capacité à valoriser par le gardiennage et la mobilité du troupeau des surfaces pastorales variées (estive en été, collines et campas au printemps, près de Crau en hiver), permet de tenir les animaux en état à moindre frais.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



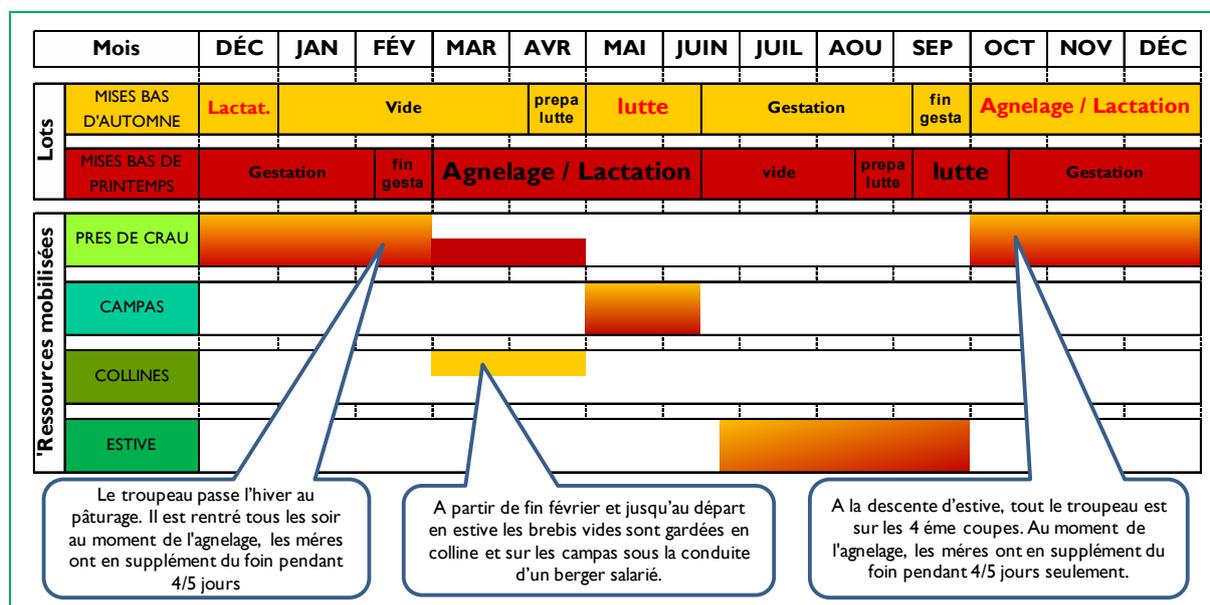
Bilan du distribué (par brebis)

- 50 kg de foin/brebis
- 86 kg de concentrés/brebis

Bilan du distribué (par agneau)

- 25 kg de foin
- 54 kg d'aliment concentré composé à 70% de céréales et 30% de complémentaire azoté

Le calendrier d'alimentation du troupeau



LES SURFACES

Avec une SAU composée uniquement de prairies naturelles dédiées à la production de foin pour la vente, l'exploitation produit largement tout le foin nécessaire au troupeau. Toutes les céréales et l'aliment concentré pour l'engraissement des agneaux sont achetés.

La conduite des cultures est simplifiée : pas de labour, pas de travail du sol, une fertilisation minérale limitée à un apport d'engrais de fond et à une fertilisation organique. Les prés sont irrigués par submersion (irrigation gravitaire), tous les dix jours sauf pluies conséquentes, à partir de mars et jusqu'à fin septembre. La récolte du foin est réalisée en trois coupes successives, la dernière coupe, la 4^{ème}, étant réservée pour la pâture par le troupeau à partir de l'automne et jusqu'à la mi-février, date de sortie obligatoire des prés. Les 4^{èmes} coupes de l'exploitation ne suffisant pas, l'éleveur loue chaque année une vingtaine d'hectares supplémentaires à un voisin.

Le territoire pastoral de l'exploitation est bien structuré en deux ou trois places distantes de quelques kilomètres et équipées pour certaines de bergerie. Le recours au gardiennage ou à des parcs mobiles est obligatoire, en toutes saisons. Il n'y a guère de possibilité de parcs fixes faute d'une maîtrise suffisante du foncier et des contraintes liées au multi-usage.

Au printemps, pour assurer une alimentation de qualité aux agnelées, une dizaine d'hectares de prés ne sont pas fauchés en première coupe et sont réservés à la pâture des allaitantes.

Les parcours de colline sont pâturés une fois par an en gardiennage, au printemps. Aucune intervention mécanique régulière n'y est pratiquée. Ponctuellement, suivant la collectivité propriétaire (communes, ONF, Conseil Général) ou dans le cadre de réflexions menées plus largement à l'échelle d'un massif, des opérations de broyage peuvent y être réalisées. La multiplicité des acteurs (éleveurs, chasseurs, forestiers, promeneurs), et des enjeux sur ces surfaces de garrigue (lutte contre les risques d'incendie, maintien d'un milieu favorable à la faune, maintien ou amélioration de la ressource fourragère, espace de loisir...), complexifient ce type d'intervention.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	300	0	270	30

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	0	140	140	1,5

Ratios surface par brebis

- 0,11 ha de 4^{ème} coupe / brebis
- 0,25 ha de parcours / brebis, hors collectif

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,5 UGB/ha
- SFT : 0,4 UGB/ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE 2017/2018

Le compte de résultat	2017	2018	Evolution
PRODUITS	174 300 €	180 200 €	3,4%
Produits ovins	52 500 €	54 300 €	3,4%
Dont vente agneaux	59 199 €	60 975 €	3,0%
Dont autres produits	4 290 €	4 290 €	0,0%
Dont achat de reproducteurs	-11 000 €	-11 000 €	0,0%
Autres produits	58 700 €	59 900 €	2,0%
Foin de Crau	58 726 €	59 882 €	2,0%
Aides et soutiens de la PAC	63 100 €	66 100 €	4,7%
Dont aides découplées	29 000 €	32 436 €	11,8%
Dont aide ovine	13 286 €	12 827 €	-3,5%
Dont ICHN	1 798 €	1 798 €	0,0%
Dont MAE	18 999 €	18 999 €	0,0%
CHARGES	112 600 €	114 400 €	1,7%
Charges opérationnelles ovines	44 100 €	45 000 €	1,8%
Dont charges d'alimentation	25 088 €	25 930 €	3,4%
Dont charges de SFP	10 020 €	9 876 €	-1,4%
Dont charges diverses	9 038 €	9 155 €	1,3%
Charges opérationnelles autres activités	16 700 €	16 500 €	-1,4%
Charges structurelles	51 700 €	53 000 €	2,5%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	38 600 €	39 884 €	3,3%
Amortissement et frais financiers	13 130 €	13 130 €	0,0%
Annuité des emprunts	12 032 €	12 032 €	0,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	74 900 €	78 900 €	5,4%
REVENU DISPONIBLE	62 800 €	66 900 €	6,4%
RESULTAT COURANT	61 700 €	65 800 €	6,6%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2017	Evolution 2017/2018
Effectif brebis (EMP)	600	0%
Agneaux produits / EMP	1,04	0%
Prix moyen de l'agneau	94,9 €	3%
Produit hors aides / EMP	87,5 €	3%
Charges opération. / EMP	73,6 €	1,8%
Dont alim. directe / EMP	41,8 €	3,4%
Dont surface fourra / EMP	16,7 €	-1,4%
Dont frais divers / EMP	15,1 €	0,0%
Marge hors aides / EMP	13,9 €	11,5%

	2017	Evolution 2017/2018
Charges structure / ha SAU	1 293 €	2,5%
Charges structure / brebis	86 €	2,5%
Aides / produit brut	36%	0,5%
EBE / produit brut	43%	0,8%
Annuité / EBE	16%	-0,8%
Revenu disponible / UMO	41 900 €	6,4%
Résultat courant / UMO	38 000 €	6,6%

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » des surfaces de parcours que l'éleveur doit estimer. Nous avons opté ici pour une estimation prudente sans pénalités... mais la réalité déclarative est plus complexe.
- L'aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Basé sur deux productions complémentaires bien distinctes, venant abonder le chiffre d'affaire à des niveaux équivalents, ce système d'exploitation en retire une grande stabilité. Une mauvaise année pour les ventes de foin pourra être compensée par l'atelier ovin et inversement.

Ces exploitations se maintiennent donc bien et la tendance est à l'agrandissement au gré des opportunités foncières. Les terres



étant largement exploitées, ces agrandissements ne peuvent se faire que lors d'arrêts sans succession d'exploitants voisins. Sur ces zones à enjeux fonciers importants, la concurrence n'est pas seulement agricole du fait de la pression liée à l'urbanisation. La stabilité de ces systèmes sur le long terme repose sur la mise en protection et la préservation du foncier agricole. Si les espaces pastoraux sont à présent relativement bien protégés (réserve naturelle, parcs naturels régionaux), il n'en va pas toujours de même pour les terres arables. La densité de population importante qui crée la contrainte de la pression foncière à l'urbanisation peut cependant se transformer en atout avec la proximité des consommateurs. D'autant que le système d'élevage pratiqué, basé sur un pâturage permanent en extérieur, bénéficie de l'image positive d'un élevage pastoral extensif. C'est tout naturellement qu'un certain nombre d'éleveurs cherche à faire évoluer son système de commercialisation vers la valorisation d'une partie de sa production en circuit court en complément du choix actuel de s'insérer collectivement dans des filières de qualité du sud-est.

Sur ce type d'exploitations, quand elles permettent de dégager un revenu correct, les jeunes générations n'hésitent pas à s'engager. Mais cette reprise est réalisée essentiellement en installation familiale. En effet, le niveau de capital à investir pour s'installer dans ce système limite grandement toute reprise hors cadre familial.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charges calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Elevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigé

Crédit photos : Fonds photos MRE PACA, CERPAM, Patrick Fabre – Maison de la Transhumance

Ont contribué à ce dossier :

Fanny SAUGUET – Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Rémi LECONTE – Maison Régionale de l'Elevage

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Elevage

Ce document est téléchargeable sur les sites : www.idele.fr, www.paca.chambres-agriculture.fr, www.mrepaca.fr, www.synagri.com

INOSYS – RÉSEAUX D'ELEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Elevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

